

PLAN STRATÉGIQUE



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

INTÉGRITÉ



SOLIDARITÉ



ENGAGEMENT



RESPECT

2017– 2020

TABLE DES MATIÈRES

Message de la directrice générale	3
Le plan stratégique	
La raison d'être	4
La mission	4
La vision	4
Les valeurs	5
Orientations et axes d'intervention	6

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Depuis le 1^{er} avril 2017, le nouveau plan stratégique est mis en œuvre à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Ce document guidera le Conseil d'administration dans ses décisions et l'équipe de la permanence dans ses actions jusqu'en 2020. Nous désirons vous partager les priorités que l'Ordre s'est fixé pour les trois prochaines années.

La démarche de planification stratégique

Une démarche de planification stratégique est d'abord et avant tout un temps d'arrêt, un moment qu'une organisation se réserve pour faire le point sur ses réalisations des dernières années et sur les objectifs qu'elle veut se donner pour les années à venir.

L'Ordre a commencé cette démarche au cours de l'année 2015 par la formation d'un comité de planification stratégique composé d'administrateurs et d'employés. Ce groupe a d'abord fait un bilan des avancées réalisées par l'Ordre de 2011 à 2016, a revu la mission, la vision et les valeurs, et a finalement proposé de nouvelles orientations stratégiques au Conseil d'administration de l'Ordre en novembre 2016.

Mais ce comité n'a pas travaillé en vase clos. Tout d'abord, une vaste consultation au printemps 2016 a permis de recueillir l'opinion de 626 membres (14% des membres), ainsi que des universités, sur :

- La mission, la vision et les valeurs de l'Ordre ;
- les enjeux actuels qui pourraient influencer la profession et l'Ordre ;
- les axes d'intervention que l'Ordre devrait prioriser au cours des prochaines années.

Il a été intéressant de constater que les membres et les universités partageaient pour l'essentiel les mêmes opinions.

À partir de ces constats, le comité a rédigé un plan stratégique préliminaire qui a été présenté à plusieurs partenaires au cours de l'automne 2016 afin de recueillir leurs commentaires et de bonifier le plan stratégique. Plus de douze organisations du système professionnel, partenaires de la profession ou représentant les intérêts du public ont pris le temps de commenter le plan stratégique préliminaire et ont contribué à le bonifier. Nous tenons d'ailleurs à les remercier encore une fois pour leur précieuse collaboration dans cette démarche.

Finalement, le plan stratégique 2017-2020 de l'Ordre a été adopté lors de la séance du Conseil d'administration de novembre 2016.

La directrice générale et secrétaire



Dominique Auger, D.S.A., Adm. A.

LE PLAN STRATÉGIQUE

Raison d'être

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du *Code des professions*, d'assurer la protection du public.

La mission

En vue de protéger le public, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec s'assure d'un haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À cette fin, il vérifie la compétence des personnes qui veulent adhérer à l'Ordre, surveille l'exercice de la profession et voit à soutenir ses membres dans le maintien et le rehaussement de leurs compétences professionnelles.

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec favorise le développement et l'accès à des services compétents pour les personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation. Il prend en compte les réalités des personnes vulnérables et s'engage à leur donner une voix, notamment en se prononçant sur les enjeux de société les concernant.

La vision

En accord avec sa mission, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec entend être un acteur incontournable en matière d'intervention auprès des personnes en difficulté d'adaptation, et ce, tant par ses prises de position que par la qualité des interventions des psychoéducateurs et psychoéducatrices.

LE PLAN STRATÉGIQUE

Les valeurs

Le personnel de l'Ordre, de même que les administrateurs, ont identifié les valeurs que nous voulons appliquer comme organisation aux décisions à prendre et aux actions à poser dans le cadre du travail accompli, et ce, afin de réaliser notre mission. Elles deviennent des points de repère permettant d'évaluer ce qui est considéré comme acceptable dans l'exercice de nos fonctions respectives. Les valeurs identifiées sont les suivantes :

Les respect

Le **respect** signifie la considération pour chacune des personnes avec qui nous interagissons. Il sous-entend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.

L'engagement

L'**engagement** se manifeste par une implication individuelle à la réalisation de la mission de l'Ordre. Cela se traduit par l'utilisation des compétences de chacun afin d'offrir des services de qualité. Il suppose la responsabilité de son développement et sa disponibilité.

La solidarité

La **solidarité** s'observe par la sensibilité aux besoins des personnes en difficulté d'adaptation ainsi que dans la qualité du travail d'équipe au sein de l'organisation. L'entraide et la collaboration en sont les principales manifestations. Elle suppose à la fois le souci de l'autre et celui du projet commun.

L'intégrité

L'**intégrité** demande d'agir sans compromis dans l'intérêt de notre mission. Elle se démontre par l'honnêteté, la rigueur et la transparence. Elle suppose de respecter nos engagements et d'être responsable de nos paroles et de nos actes.

2017 à 2020 à L'ORDRE. Le plan stratégique identifie trois grandes orientations qui ciblent toutes la protection du public. La première, s'assurer que les psychoéducateurs exercent leur profession avec compétence et intégrité, est celle qui est le plus directement lié à la mission de protection du public de l'Ordre. La seconde, contribuer à la qualité des services offerts aux personnes vulnérables, est aussi intimement liée à la protection du public mais s'actualise en grande partie dans des activités qui ont un impact indirect et à plus long terme sur la protection du public. Enfin la dernière orientation stratégique, favoriser la contribution de tous à la performance organisationnelle, est essentielle pour que l'Ordre utilise le plus efficacement possible les ressources mises à sa disposition pour protéger le public.

Orientation 1

S'assurer que les psychoéducateurs exercent leur profession avec compétence et intégrité

Axes d'intervention	Objectifs
La qualification	<p>Se doter d'un référentiel de compétences adapté à l'exercice actuel de la profession.</p> <p>S'assurer que les candidats à l'admission par équivalence aient accès aux cours qui leur sont exigés.</p>
Le développement et le maintien des compétences	<p>Soutenir les membres pour qu'ils respectent la norme d'exercice en formation continue.</p> <p>Optimiser le processus de surveillance et d'encadrement.</p> <p>Favoriser l'appropriation du code de déontologie et des autres règlements et normes par les membres.</p>

Orientation 2

Contribuer à la qualité des services offerts aux personnes vulnérables

Axes d'intervention	Objectifs
L'accès aux services offerts par les psychoéducateurs	<p>Favoriser un meilleur accès aux services de psychoéducateurs pour la clientèle anglophone et autochtone du Québec.</p> <p>Faire connaître l'apport des psychoéducateurs dans les secteurs qui pourraient en tirer profit.</p>
Une communication de qualité avec le public	<p>Mieux faire connaître le rôle et les services offerts par les psychoéducateurs.</p> <p>Améliorer l'information destinée aux citoyens concernant les services offerts par l'Ordre.</p>
Des problématiques sociales qui interpellent l'expertise des psychoéducateurs	<p>Améliorer la capacité de l'Ordre à contribuer efficacement aux échanges et réflexions touchant la clientèle des psychoéducateurs.</p> <p>Participer davantage aux échanges et aux réflexions sur les enjeux sociaux.</p>
L'usurpation de titre et exercice illégal	<p>Clarifier la réserve de titre et d'activités auprès des employeurs et des personnes inscrites au registre des droits acquis.</p> <p>Obtenir les ajustements nécessaires lorsque des milieux de travail ne respectent pas le PL 21.</p>

PROTECTION
DU PUBLIC

Orientation 3

Favoriser la contribution de tous à la performance organisationnelle

Axes d'intervention	Objectifs
La gouvernance de l'Ordre	Consolider la mise en place des outils et des conditions nécessaires à une gouvernance efficace.
La gestion de l'Ordre	<p>Soutenir le développement des compétences et le transfert des savoirs au sein de l'équipe.</p> <p>Rétablir l'équilibre budgétaire.</p> <p>Générer des gains d'efficience dans les activités obligatoires par le Code des professions.</p> <p>Se doter de plateformes informatiques performantes et adaptées aux besoins de l'Ordre.</p>
Les membres	Favoriser la contribution des membres aux travaux de l'Ordre.
Le public	Impliquer davantage le public dans les divers travaux de l'Ordre.



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC



510-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone
514 333-6601 ou 1 877 913-6601

ordrepsed.qc.ca